



Sol pvc taché après 4 mois de pose

Par **stephelle**, le **20/06/2015** à **14:07**

Bonjour,
Je loue un appartement. j'ai changé le sol pvc il y a 4 mois.
A l'état des lieux (4 mois plus tard), le sol pvc est entièrement taché de roses à divers endroits (là où il n'y avait pas de meubles)...
Il est gris clair initialement
le locataire dit n'avoir utilisé que de l'eau chaude pour le laver. mais dit-il vrai?
Je vais devoir le rechanger une autre fois
Dois-je faire une retenue sur le dépôt de garantie c'est à dire le prix du sol qui a été remplacé il y a 4 mois?
Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **20/06/2015** à **15:50**

Pour commencer il ne s'agit pas d'une caution, mais d'un dépôt de garantie.
La caution est une personne physique ou morale qui se porte garante du paiement des loyers et charges lorsque le locataire est défaillant.
Ensuite vous pouvez effectivement retenir sur le dépôt de garantie le montant de la remise en état si l'anomalie est consignée sur l'état des lieux de sortie.
Il appartiendra au locataire de rechercher l'origine de cette coloration s'il n'est pas d'accord.

Par **stephelle**, le **20/06/2015** à **17:50**

bonjour je vous remercie pour vos précisions et votre réponse.
cordialement